



L'édito

Chers collègues, chers camarades,

En cette fin du mois d'octobre, nous vous suggérons un nouveau numéro d'ANGLE DROIT riche en alertes et conseils juridiques !

Au sommaire de ce numéro 10 :

- Un article portant sur les perspectives européennes en matière de télétravail ;
- Quelques points de vigilance sur la démission collective au sein du CSE qui ne doit en aucun cas rompre la communication avec les salariés et le dialogue avec la Direction ;
- Le guide 2022 des élections professionnelles du CSE téléchargeable, outil indispensable pour vos futures élections ;
- Une synthèse du décret du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte ;
- Un rappel des formations à venir avec, notamment les deux journées Agora des défenseurs syndicaux et des conseillers prud'hommes effectuées au moins de novembre ;
- Dans le « Qui est qui ? », c'est Sophie Riollet, membre de l'équipe depuis plusieurs années qui a bien voulu répondre à nos questions « sous un autre angle ». Merci Sophie !



Bonne lecture !

Guillaume TRICHARD
Secrétaire général adjoint de l'UNSA



À la «Une»

Opportunité et perspectives d'un accord européen « télétravail », en vue d'une directive européenne ?

A la sortie de la pandémie de COVID19 et des nouvelles pratiques du télétravail, la Commission européenne a souhaité "réinterroger" les dispositifs réglementaires applicables en Europe en matière de télétravail.

Le présent article vous en dit plus sur ces perspectives européennes. Une fois de plus l'Europe pourrait être "motrice" et l'UNSA y pourvoira activement...

Reconnaître aux partenaires sociaux un rôle pilote en matière d'actualisation des dispositifs européens sur le télétravail.. .

Les partenaires sociaux européens sont saisis et l'UNSA y participe via la Confédération Européenne des Syndicats (CES) (89 organisations nationales - en France : CGT-FO, CFDT, CFTC, CGT et l'UNSA), qui a fait appel notamment à une organisation syndicale française, la CGT-FO Europe pour être "cheffe de file" des réflexions syndicales européennes...

Je lis l'article



Please, vos questions nous intéressent

Que se passe-t-il lorsque tous les élus démissionnent du CSE ?

Il ya démission collective lorsque tous les titulaires et suppléants démissionnent en même temps et qu'il ne reste aucun élu.

Dans ce cadre, l'employeur doit obligatoirement organiser des élections partielles. L'employeur n'est pas susceptible d'organiser les élections partielles que si cette démission collective intervient moins de 6 mois avant le terme du mandat des membres du CSE.

En pratique , les élus devront très souvent réclamer l'organisation de ces élections partielles. En cas d'inaction de l'employeur, le CSE peut saisir l'inspecteur du travail ou engager directement une action contre l'employeur en délit d'entrave.

Soyons vigilants avec la diffusion collective !

En cas de démission collective, la première a choisi de faire pour les élus est de bien réfléchir avant de prendre une telle décision qui peut être lourde



de conséquences. En effet, cette émission peut très bien réussir à un échec total : le CSE peut ne rien obtenir de l'employeur et ne pas être compris par les salariés !

Ce n'est donc qu'en cas de tentatives - réelles mais infructueuses - de négocier avec l'employeur, que la décision de démissionner collectivement doit être prise. Parallèlement, les élus démissionnaires ne doivent jamais rompre le dialogue avec l'employeur pour tenter d'obtenir les moyens souhaités. De même, il est important de communiquer pédagogiquement auprès des salariés sur les raisons de votre choix et de leur montrer que bien que n'étant plus en fonction, vous êtes toujours à leur côté.



À votre service

Mise à jour du guide 2022 des élections du Comité Social et Economique (CSE)

Le CSE est en perpétuelle évolution dans ses missions et ses actions... Trois ans après sa création, après une révision en 2021, le guide des élections du CSE est réactualisé en 2022, au regard de la jurisprudence sociale et de la prise en compte des nouvelles responsabilités des CSE dans la transition écologique (établissements distincts, CSE de proximité, comité social central, ...).



En outre, l'UNSA Juridique propose à ses sections syndicales et à ses membres CSE une étude analytique de la jurisprudence sociale et civile des litiges relatifs aux protocoles d'accord préélectoraux et aux accords collectifs électoraux, un protocole d'accord électoral "sous la loupe des juges"...

[Je télécharge](#)

[le guide](#)



Juri-Scoop

Dossier : lanceur d'alerte, comment "signaler" ?

Le Décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 vient de préciser les nouvelles modalités de la procédure interne de signalement des alertes qui doit être mise en place dans les entreprises d'au moins 50 salariés. Il fixe aussi la liste des autorités pouvant recevoir un signalement externe.

Il n'est pas prévu de sanction spécifique pour l'employeur qui n'aurait pas établi de procédure interne de signalement . Toutefois, **la violation de l'obligation de sécurité pourrait être évoquée par un lanceur d'alerte en l'absence de cette procédure.**



Je lis la

décision



Nos formations

Défenseurs syndicaux (classe virtuelle) :
23 novembre 2022 :
« **La preuve en matière prud'homale Module 6** ».

Conseillers prud'hommes (classe virtuelle) :
9 novembre 2022 : Agora des conseillers prud'hommes : « **"Comprendre le rapport SAUVÉ, analyse du projet de réforme des conseils de prud'hommes** »

Conseillers du salarié (classe virtuelle)
10 novembre 2022 : Agora des conseillers du salarié, " **Pouvoir et limites du mandat** "

*Pour toute question, n'hésitez pas à envoyer un courriel à : elisabeth.geneix@unsa.org,
Responsable Pôle formation*



Je m'informe

sur le planning

annuel des

CPH



Qui est qui ?

Vous connaissez Sophie ?

Entrée à l'Unsa en 2007 et rattachée au Pôle service depuis plusieurs années maintenant, Sophie est chargée des publications du secteur et répond aux questions posées sur UNSAPLEASE. Elle anime certaines formations juridiques notamment celles rattachées à la région des Hauts-de-France. Ce mois-ci, nous avons très envie de la connaître sous un autre angle....



Bonjour Sophie, pour celles et ceux qui ne te connaissent pas, peux-tu te présenter s'il te plait ?

Je m'appelle Sophie Riollet-Cogez, je suis originaire de Valenciennes et j'ai fait mes études de Droit à Lille. À la fin de mon parcours universitaire, j'ai étudié "la notion d'intérêt collectif de la profession et l'action en justice des syndicats" et c'est dans ce cadre que j'ai postulé à l'Union régionale Nord-Pas-de-Calais. J'accompagnais les salariés, les élus et les militants de l'UNSA au sein de l'Union régionale. C'était une vraie chance car j'étais jeune et j'ai beaucoup appris de la pratique syndicale et prud'homale grâce aux militants UNSA. Quelques années, plus tard, j'ai intégré, en plus de mes fonctions régionales, le Secteur Juridique National. Je travaille dans le Pôle service essentiellement sur les publications et sur les questions unsaplease.

Le sport que je pratique...

La natation

Le pays que j'apprécie particulièrement :

La Portugal

La Chanson que j'aime

"Les cerfs-volants" interprétée par Vincent Delerm et Benjamin Biolay

Le livre qui m'a marqué récemment...

"Ceux qui s'aiment se laissent partir" de Lisa Balavoine

Le mot que je préfère

Tolérance

Le film qui m'a marqué enfant :

L'empire du soleil de Steven Spielberg

Les podcasts que j'écoute...

*Bliss stories sur la parentalité,
Travail de Louie Média et les podcasts de
Caroline Goldman*

Mon héros :

Mon grand-père, pour toujours.

Secteur Juridique National UNSA
21 RUE JULES FERRY, 93177 BAGNOLET